

Allocation canadienne pour enfants – État des revenus

Utilisez ce formulaire si vous recevez l'allocation canadienne pour enfants (ACE) **et** que votre époux ou conjoint de fait était un non-résident du Canada aux fins de l'impôt à n'importe quel moment de l'année d'imposition que vous avez indiquée ci-dessous. Remplissez ce formulaire même si votre époux ou conjoint de fait n'avait aucun revenu.

Nous utiliserons ces renseignements pour calculer votre ACE. Pour continuer à recevoir les paiements de l'ACE, vous devez remplir ce formulaire et l'envoyer avec votre déclaration de revenus après chaque année (ou partie de l'année) où votre époux ou conjoint de fait était un non-résident du Canada.

Pour en savoir plus, composez le **1-800-387-1194** au Canada ou aux États-Unis. Si vous appelez de l'extérieur du Canada ou des États-Unis, composez le **613-940-8496**. Nous acceptons les appels à frais virés par réponse automatisée. Il se peut que vous entendiez un signal sonore et qu'il y ait un délai normal de connexion.

Indiquez l'année où votre époux ou conjoint de fait était un non-résident dans la case « Année d'imposition » :

Année d'imposition									

Section 1 – Renseignements sur le bénéficiaire de l'ACE

Prénom et initiale	Nom de famille	Numéro d'assurance sociale
--------------------	----------------	----------------------------

Adresse postale (App – n° et rue, CP, RR)

Ville	Province ou territoire	Code postal
-------	------------------------	-------------

Adresse du domicile (si elle diffère de l'adresse postale) (App – n° et rue, RR)

Ville	Province ou territoire	Code postal
-------	------------------------	-------------

Numéro de téléphone au domicile Numéro de téléphone au travail

Section 2 – Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait

Prénom et initiale	Nom de famille	Numéro d'assurance sociale
--------------------	----------------	----------------------------

Date de naissance	Année	Mois	Jour	Cochez cette case si votre époux ou conjoint de fait n'a pas de numéro d'assurance sociale. <input type="checkbox"/>
-------------------	-------	------	------	--

Adresse postale (App – n° et rue, CP, RR)

Ville	Province ou territoire	Code postal
-------	------------------------	-------------

Section 3 – État des revenus

Remplissez la partie A, B ou C, selon le cas. Indiquez, en **dollars canadiens**, le revenu de sources canadienne et étrangère de votre époux ou conjoint de fait. **N'incluez pas** les revenus qu'il a déclarés dans une déclaration de revenus canadienne. S'il n'avait aucun revenu, inscrivez « 0 ».

Partie A – Non-résident du Canada durant toute l'année

Si votre époux ou conjoint de fait était un non-résident du Canada durant toute l'année d'imposition, inscrivez son revenu pour toute l'année d'imposition :

_____ \$

Partie B – Devenu non-résident du Canada au cours de l'année

Si votre époux ou conjoint de fait est devenu un non-résident du Canada au cours de l'année d'imposition, inscrivez la date où il est devenu un non-résident :

Année Mois Jour									

Inscrivez son revenu pour la partie de l'année d'imposition où il était un non-résident du Canada :

_____ \$

Partie C – Devenu un résident du Canada au cours de l'année

Si votre époux ou conjoint de fait est devenu un résident du Canada au cours de l'année d'imposition, inscrivez la date où il est devenu un résident :

Année Mois Jour									

Inscrivez son revenu pour la partie de l'année d'imposition où il était un non-résident du Canada :

_____ \$

Section 4 – Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans tout document joint sont exacts et complets. Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Signature du requérant _____

Date : _____
 aaaa-mm-jj

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Le numéro d'assurance sociale est recueilli conformément à l'article 237 de la Loi et il est utilisé aux fins d'identification. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 063.